

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
2 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 31.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si le but est d'améliorer la représentativité des salariés des entreprises de moins de onze salariés, on peut penser que les commissions doivent avoir d'autres priorités que de « faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles ».